

# Documents pontificaux

## Allocution consistoriale

Voici, d'après le texte officiel latin, la traduction de l'Allocution que le Souverain Pontife a prononcée au Consistoire du 19 juin 1899.

Vénérables Frères,

L'occasion de vous adresser la parole Nous est fournie d'abord en ce jour par les affaires orientales; et Nous en profitons d'autant plus volontiers qu'il s'agit de deux églises qui portent la marque de glorieuses origines et la renommée d'illustres mérites, à savoir l'Eglise d'Antioche et celle d'Alexandrie, qui désirent avoir, l'une, le patriarche des Maronites; l'autre, celui des Coptes.

Par suite de la pieuse mort dans le Christ, survenue en décembre dernier, du vénérable Jean-Pierre H gg, qui avait géré, pendant plus de huit années, le patriarcat d'Antioche pour les Maronites, les évêques du rite maronite, légitimement réunis en synode, élurent à l'unanimité des suffrages, en remplacement du patriarche défunt, le vénérable frère Elie Huayek, archevêque titulaire d'Arca, qui prit le nom d'Elie-Pierre. Alors, aussi bien les évêques qui avaient donné leurs suffrages que celui qui avait été élu patriarche, Nous adressèrent des lettres Nous exposant l'élection accomplie et Nous demandant en même temps de vouloir la confirmer par Notre autorité apostolique, en accordant à l'élu le Pallium sacré.

Nous confiâmes, selon l'usage, à Nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine composant le conseil de la Sacrée Congrégation de la Propagande pour les affaires de rite oriental, le soin de prendre connaissance de toute cette affaire et ceux-ci, l'ayant diligemment examinée, jugèrent devoir Nous demander que, accordant la dispense au sujet de tout vice de forme ayant pu se produire, Nous voulions accueillir la supplique des évêques susdits. Nous y avons été porté volontiers, connaissant bien les vertus du personnage, qui font tenir pour excellemment méritée par lui la dignité patriarcale et ne permettent pas de douter que, sous la conduite d'un tel chef, les intérêts de la nation maronite catholique ne prospèrent de plus en plus. C'est pourquoi Nous avons décidé d'approuver et de confirmer son élection ou postulation pour le patriarcat d'Antioche des Maronites et

Nous avons décrété d'ornez ce vénérable frère du sacré Pallium pris sur le corps du Bienheureux Pierre.

Que vous ensemble ?

De par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous retenons pour approuvée et sanctionnée l'élection ou postulation faite par les Vénérables frères les évêques maronites dans la personne du vénérable frère Elie-Pierre Huayek, avec dispense, si besoin en est, de tout vice de forme qui aurait pu avoir lieu dans cette élection ; et Nous l'élevons et promouvons de l'Eglise titulaire archiépiscopale d'Arca à l'Eglise patriarcale des Maronites avec tous les privilèges octroyés à ses prédécesseurs par ce Siège apostolique, et Nous le constituons et déclarons, comme il sera indiqué dans le décret et le billet consistoriaux, patriarche et pasteur des fidèles Maronites, toutes choses contraires nonobstant.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il !

En ce qui concerne les Coptes, vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, qu'il y a quatre ans, par Nos Lettres apostoliques *Christi Domini*, Nous avons constitué et fondé le Patriarcat d'Alexandrie pour les Coptes, en y assignant deux évêques suffragants et en y ajoutant cette règle que le premier Patriarche à nommer ne serait désigné et créé que par le droit du Siège apostolique. Depuis lors, le nombre de catholiques de la nation copte s'étant accru, avec l'espérance de progrès ultérieurs, les évêques et les notables du clergé, désireux d'assurer l'éclat et le fondement de leur Eglise, demandèrent instamment que le Patriarche à eux propre leur fut donné par l'autorité du Siège apostolique.

Nous requîmes à cet effet l'avis des vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine composant la commission de la réconciliation des Eglises dissidentes avec le Saint-Siège, et ils furent, en effet, d'avis d'accueillir la demande. Quant à la personne à désigner pour le rang et l'office de Patriarche, avec l'usage du sacré Pallium, ils indiquèrent le vénérable frère Cyrille Macaire, évêque titulaire de Césarée de Panéas, lequel, en vertu du pouvoir apostolique, administre le patriarcat en qualité de vicaire. Nous avons approuvé cette décision quant à l'objet et quant à la personne, car le vénérable frère Cyrille se signale par les vertus dignes d'un évêque, notamment par la doctrine, la piété et par la prudence dans la négociation des affaires, comme Nous l'avons Nous mêmes constaté par expérience. C'est pourquoi Nous jugeons devoir l'honorer de la susdite dignité patriarcale.

Que vous en semble ?

De par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous élevons et promouvons le vénérable Frère Cyrille Macaire du titre épiscopal de l'Eglise de Césarée de Panéas à l'Eglise patriarcale d'Alexandrie des Coptes, avec tous les privilèges dont sont nantis et jouissent les autres patriarches, notamment du sacré Pallium, et Nous le constituons et proclamons patriarche et pasteur des fidèles Coptes, comme il sera indiqué dans le décret et le billet consistoriaux, toutes choses contraires nonobstant.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il !  
Et maintenant, vénérables frères, consacrant Nos pensées et

\*Notre sollicitude à votre Ordre éminent, Nous avons pris la résolution d'honorer de la pourpre sacrée onze personnages ornés chacun de vertus spéciales et qui, par le fruit de leur doctrine, ou par le zèle à remplir les fonctions épiscopales, ou par d'autres services rendus à l'Eglise ont mérité des éloges non communs pour leurs mérites. Ce sont :

Jean-Baptiste Casali del Drago, patriarche de Constantinople ;

François de Paule Cassetta, patriarche d'Antioche, vice-gérant de Rome ;

Janvier Portanova, archevêque de Reggio ;

Joseph Francisca Nava di Bontifé, archevêque de Catane, Notre nonce apostolique en Espagne ;

Augustin de Ciasca, de l'ordre des Augustins, archevêque titulaire de Larisse, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande ;

François-Désiré Mathieu, archevêque de Toulouse ;

Pierre Respighi, archevêque de Ferrare ;

Augustin Richelmy, archevêque de Turin ;

Jacques Missia, archevêque de Goritz ;

Louis Trombetta, secrétaire de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers ;

Joseph Calasans Vives, des Mineurs Capucins.

Outre ceux que Nous venons de nommer, Nous avons décidé d'agréer à votre Collège deux autres personnages de mérite que, cependant, Nous réservons *in pectore*.

Que vous en semble ?

C'est pourquoi, de par l'autorité de Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous créons et publions cardinaux de la sainte Eglise romaine, de l'ordre des prêtres :

Jean-Baptiste Casali del Drago,

François de Paule Cassetta,

Janvier Portanova,

Joseph Francisca Nava di Bontifé,

Augustin de Ciasca,

François-Désiré Mathieu,

Pierre Respighi,

Augustin Richelmy,

Jacques Missia ;

et de l'Ordre des Diacres :

Louis Trombetta,

Joseph Calasans Vives.

Pareillement, Nous créons, comme nous l'avons dit, deux autres cardinaux et Nous les réservons *in pectore*, pour les publier ultérieurement à Notre arbitre.

Avec les dispenses, les dérogations et les clauses nécessaires et opportunes. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il !

Il nous reste maintenant à pourvoir aux vacances parmi nos vénérables frères de l'ordre des évêques.

## Infériorité économique des nations catholiques

(Suite)

Nous avons établi au point de vue doctrinal, l'harmonie parfaite du principe catholique et des légitimes aspirations de la nature humaine. Cet exposé théorique, pour être convaincant, demande maintenant à être illustré d'un commentaire tiré de l'ordre des faits.

Quelques considérations générales empruntées à l'histoire devront donc à présent corroborer notre thèse.

Les origines de la civilisation moderne coïncident avec la naissance de l'Eglise catholique. Avant l'apparition du protestantisme, les nations catholiques étaient arrivées déjà à une haute prospérité économique. Si quelques pays protestants comptent aujourd'hui parmi les nations les plus civilisées et les plus avancées en progrès économique, ils en sont donc, en grande partie, redevables à une série de générations catholiques dont ils n'ont fait que continuer le "travail antérieur."

Toute la civilisation occidentale repose sur le catholicisme. Celui-ci, seul, a créé la civilisation. Or, pour créer et fonder la civilisation, il fallait une puissance infiniment supérieure à celle requise pour la continuation d'une entreprise aussi gigantesque. Pour juger de l'influence du catholicisme sur la vie économique et sociale, il ne suffit donc pas de s'arrêter exclusivement à la considération de quelques phénomènes récents, mais il faut voir aussi l'action de l'Eglise dans le passé. Si le catholicisme, comme tel, pour des raisons intrinsèques, inhérentes à sa doctrine ou à sa constitution même, n'était pas favorable au progrès, dès lors il ne devait avoir non plus de vertu civilisatrice à aucune époque de sa longue et féconde existence.

Ouvrons l'histoire des différentes nations catholiques.

Avec les anciennes formes politiques, les Barbares avaient anéanti toutes les richesses et les ressources de l'empire romain.

Le premier empire chrétien, celui de Charlemagne devint aussitôt le fondement d'une civilisation nouvelle, la base d'un relèvement économique. Les fameux capitulaires de Charlemagne renferment un chapitre de *villis* sur une bonne exploitation du sol. Le même empereur nourrissait le projet de relier le Rhin au Danube par l'établissement d'un canal. Il se conciliait l'amitié des princes étrangers, en vue de nouer et d'entretenir de lointaines relations commerciales.

Plus tard, avec la formation des villes, l'industrie et le commerce devaient naturellement se trouver accaparés par ces grands

cer  
ma  
no  
qui  
sau  
de  
Am  
le x  
Flo  
les  
pui  
de l  
prin  
Méd  
sièc  
seau  
les p  
Pay  
flott  
com  
taux  
activ

âge,  
mar  
ga é  
bliqu  
de s  
les R  
d'exp  
pelie  
occup  
Lond  
aient  
cesser  
écono  
de l'in  
semer  
siècle,  
et cor

A  
tion f  
grand  
décou  
l'idée  
bler le  
sur la  
Plus t  
portug  
1500 l  
Vers l  
comme

centres. Lübeck, Hambourg et les autres villes de la hanse allemande monopolisèrent, durant trois siècles, tout le commerce du nord de l'Europe. Au sud, les petites républiques italiennes acquirent, par leur activité industrielle et commerciale, une puissance qui leur permettait de braver les empereurs eux-mêmes et de défendre contre eux, victorieusement, leur indépendance.—Amalfi, l'une des villes les plus anciennes de l'Italie, dominait dès le x<sup>e</sup> siècle, grâce à sa flotte, tout le trafic de la Méditerranée.—Florence se distinguait par ses nombreuses manufactures, dont les produits étaient exposés sur tous les marchés d'Europe. La puissance de cette ville s'étendit avec ses richesses. Les banquiers de Florence réglaient le marché financier du monde entier. Les princes étrangers contractaient chez eux leurs emprunts. Les Médicis étaient eux-mêmes une famille de banquiers.—Au xiv<sup>e</sup> siècle, Venise disposait d'une marine marchande de 3,000 vaisseaux. Elle comprenait la flotte des Flandres qui se rendait dans les ports d'Espagne, de Portugal, de France, d'Angleterre et des Pays-Bas, la flotte de l'Arménie, la flotte de la Mer Rouge et la flotte de l'Égypte.—Gènes fut la grande rivale de Venise. Son commerce consistait surtout dans l'échange des produits orientaux.—D'autres villes, telles que Milan et Pise, déployaient une activité non moins étonnante pour cette époque.

Tournons nos regards vers l'Espagne. Pendant le moyen-âge, le commerce espagnol occupait une place importante sur le marché international. Barcelone, Valence, Carthagène et Malaga échangeaient leurs produits fabriqués contre ceux des républiques italiennes. Les ports de l'Andalousie formaient autant de stations intermédiaires pour le commerce avec l'Angleterre, les Pays-Bas et les villes de la ligue hanséatique. Les articles d'exportation consistaient principalement en laines, minerais, pelletteries, huiles et vins. A Bruges, les commerçants espagnols occupaient tout un quartier spécial. A Florence, à Nantes et à Londres, ils avaient leurs agents permanents auxquels ils payaient des traitements. Ferdinand et Isabelle, ainsi que leurs successeurs, notamment Charles-Quint, préparèrent le grand essor économique de l'Espagne par d'excellentes mesures protectrices de l'industrie nationale, l'aidant ainsi à soutenir plus avantageusement la lutte de la concurrence contre l'étranger. Au xv<sup>e</sup> siècle, l'Espagne se trouve à l'apogée de sa prospérité industrielle et commerciale.

Avant le xv<sup>e</sup> siècle, le Portugal possédait déjà une population fort active qui se livrait principalement à l'agriculture. Sa grande réputation commerciale date seulement de l'époque des découvertes du x<sup>e</sup> siècle. Le prince Henri le Navigateur conçut l'idée de trouver un nouveau *chemin des Indes* et tenta de doubler le cap des Tempêtes ; ce projet grandiose réussit seulement sur la fin du x<sup>e</sup> siècle, lors de l'expédition de Vasco de Gama. Plus tard (1510), Albuquerque fit de Goa le centre des possessions portugaises dans les Indes. Pierre Alvarez Cabral découvrit en 1500 le Brésil, pays extrêmement riche en produits naturels. Vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, les Portugais étaient les maîtres du commerce entre l'Europe et l'Asie, du Golfe persique au Japon.

C'est au port de Lisbonne que les Anglais, les Hollandais et les Allemands attendaient l'arrivée des produits orientaux.

Au moyen-âge, la Flandre et les Pays-Bas possédaient de nombreuses et importantes manufactures. Parmi les principaux centres industriels et commerciaux, citons seulement Bruges et Anvers. A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, Bruges devint l'entrepôt des produits du monde entier. Cent navires arrivaient en un jour à destination de Bruges. La Bourse de Bruges—la première connue—était fréquentée par des marchands appartenant à tous les pays, parlant toutes les langues et ayant à Bruges même leurs associations, ou "nations." L'opulence et la magnificence des Brugeois étaient passées en proverbe. Comme d'autres villes flamandes, Bruges vit ses relations commerciales se ralentir et sa prospérité déchoir, en partie sous les coups de l'effroyable tourmente provoquée au XVII<sup>e</sup> siècle par le protestantisme,

La France, également connue pour la fertilité de son sol et l'ingénieuse activité de ses habitants, jouissait, sur la fin du moyen âge, d'une haute et légitime réputation à cause surtout de ses soieries; de nos jours encore, la soie de Lyon est la plus recherchée.

La hanse allemande, cette fameuse ligue commerciale, avait, dès l'année 1300, une telle extension, qu'elle était divisée en quatre immenses districts: Lübeck, tête et centre de toute l'alliance, avec Brême, Hambourg, etc.; Cologne, chef-lieu du deuxième district, avec 29 villes; Braunschweig, avec 30 villes, et Dantzig, avec 8. La splendeur des monuments de ces villes, érigés à l'époque de la hanse, est de nos jours encore le témoin muet de sa prospérité évanouie.

\* \*

Un regard fugitif sur l'histoire vient de nous montrer que les peuples catholiques savent travailler avec succès au progrès matériel et qu'avant le XVII<sup>e</sup> siècle, ils étaient—*quoique plus catholiques encore que de nos jours*—parvenus déjà à une haute prospérité économique.

Dans l'impossibilité de nier un fait historique si évident, les ennemis de l'Eglise invoquent de préférence la décadence économique des nations catholiques, depuis l'entrée en scène des nations protestantes—comme si c'était là dépouiller du même coup le catholicisme de toute sa gloire et de tous ses mérites passés.

Tout d'abord, nous contestons qu'on puisse parler d'une déchéance des nations catholiques *en général*. La France et la Belgique, sous le rapport de la vitalité économique, ne sont guère encore dépassées par la plupart des nations protestantes.

La France d'aujourd'hui continue d'être toujours, aux yeux des Anglais eux-mêmes, la grande rivale de l'Angleterre. Ses ressources sont telles qu'après la terrible défaite de 1870, l'offre de crédits dépassa bientôt au quintuple l'emprunt nécessaire pour couvrir les dépenses occasionnées par la guerre. N'est-ce pas *malgré l'Angleterre*, comme le rappelait dernièrement le *Times* lui-même que la France, avec son labeur, avec son génie, avec ses économies, a construit le canal de Suez? Hier encore le colosse russe a trouvé bon de rechercher l'amitié de la France, et

mèr  
d'au  
miq  
mai  
Eur  
san  
licis  
inti  
tism  
lati  
aut  
rali  
men  
qu'à  
enlè  
pré  
miq  
saur  
être  
pha  
abs  
"Fa  
ven  
man  
Fra

serv  
qu'à  
que  
nous  
date  
due  
ble j  
nord  
nisat  
à l'a  
indu  
socia  
sura  
un p  
laqu  
des c  
nom  
tion  
tam  
concl  
C'est  
du co  
l'Aut  
chez  
ce n'  
mais

même de conclure une alliance avec elle. Si, cependant, la France d'aujourd'hui n'exerce plus une véritable prépondérance économique et politique, il faut s'en prendre, non pas au catholicisme, mais aux nombreuses et sanglantes guerres qu'elle a faites en Europe et, en second lieu, au libéralisme enfanté par la Renaissance et la libre-pensée. Or, quant aux idées libérales, le catholicisme n'en est pas responsable; elles se trouvent plutôt dans un intime rapport de connexion et de corrélation avec le protestantisme, ce qui explique d'ailleurs aussi pourquoi, chez la race latine, le parti libéral se montre sympathique au protestantisme autant qu'il est hostile au catholicisme. Religieusement, le libéralisme a déchaîné la guerre contre le catholicisme. Politiquement, le libéralisme a divisé la France en partis qui n'aspirent qu'à se supplanter, provoquant ainsi l'explosion de troubles qui enlèvent à "la grande nation" sa supériorité traditionnelle et précipitent à l'intérieur sa déchéance morale, politique et économique. Mais ce fait, dont le libéralisme est l'unique auteur, ne saurait évidemment être mis sur le compte du catholicisme ni être, gratuitement, attribué à la fortune irrésistiblement triomphante des Anglo-Saxons protestants. L'"affaire Dreyfus" qui absorbe en ce moment toute l'âme de la nation, et l'abandon de "Fachoda," dû à une politique détestable et incohérente, prouvent moins la décadence du pays qu'ils n'attestent plutôt d'une manière frappante la vérité de la parole de Pitt, disant que *la France ne peut être battue que par la France*.

Devenu royaume catholique autonome, la Belgique a su conserver sa réputation commerciale traditionnelle. Ce n'est même qu'à partir de la proclamation de notre indépendance nationale que le trafic maritime s'est particulièrement développé parmi nous. La prospérité toujours grandissante du port d'Anvers date surtout de la séparation du pays d'avec la Hollande. L'étendue du littoral belge étant assez restreinte, il nous a été impossible jusqu'en ces derniers temps de rivaliser avec notre voisin du nord comme puissance coloniale. Toutefois, les débuts de la colonisation de l'Etat indépendant du Congo sont un exemple décisif à l'appui des aptitudes colonisatrices des Belges. Comme pays industriel, nous marchons presque à la tête des nations. L'état social et la constitution économique du pays l'attestent d'ailleurs surabondamment. Ne sommes-nous pas, en effet, en même temps, un pays de production et même de surproduction industrielle à laquelle nos compatriotes savent aussi, heureusement, trouver des débouchés au dehors? Durant le dernier semestre de 1897, de nombreuses sociétés industrielles belges se sont fondées et fonctionnent à merveille en Russie. Parmi elles, on remarque notamment des sociétés d'actionnaires belges, auprès desquelles la concurrence tant allemande qu'anglaise fait assez piètre figure. C'est en Belgique que furent établis les premiers chemins de fer du continent. Son exemple fut suivi par la Bavière d'abord, par l'Autriche ensuite, et après seulement par la Prusse.—Ce qui, chez nous, pourrait devenir fatal pour la prospérité économique, ce n'est pas le catholicisme, ni même un gouvernement "clérical," mais une entente éventuelle entre le libéralisme et le socialisme.

(A suivre.)

## La crise religieuse en Angleterre

### III

(Suite et fin)

Mais si l'indignation des protestants s'explique facilement, il est impossible d'approuver leur façon de la montrer. Le chef de cette levée de boucliers est un certain M. Kensit, libraire et éditeur de livres et de brochures (tracts) anticatholiques, qui s'attaquent à notre religion avec l'exagération et la mauvaise foi propres aux auteurs et aux conférenciers du parti *no-popery*. Ce personnage suspect, accompagné d'une bande de voyous qui prirent le nom de Gédionites, visita successivement les différentes églises ritualistes où ils se livrèrent à des outrages au culte et même à des voies de fait qui leur ont valu des procès devant les cours de simple police. Au tribunal ils se sont posés comme des confesseurs et des martyrs de la cause du S. Evangile. Par une indulgence qui me paraît excessive, ils n'ont encouru jusqu'ici que de légères amendes, quoique menacés de la prison en cas de récidive.

M. Kensit et ses Gédionites ont mis le feu aux poudres, mais bientôt d'autres protestants plus respectables s'en sont mêlés. Sir W. Harcourt, ancien ministre de la Justice, Lord Grimthorpe, et plusieurs *clergymen* ont inondé le "Times" de leurs lettres indignées. Bientôt toute la presse s'en occupa, et à l'heure présente il est impossible d'ouvrir un journal anglais sans y voir des colonnes consacrées au sujet : *The Crisis in the Church* (La crise de l'Eglise).

Mais, diront, j'en suis sûr, mes lecteurs, que font donc les évêques anglicans ? Pourquoi ne mettent-ils pas fin à ces innovations ? En effet, voilà la question que posent tous ces protestants indignés, depuis sir W. Harcourt jusqu'à M. Kensit. C'est contre les évêques que tous s'acharnent d'un commun accord.

Quant à moi, qui connais le dessous des cartes, je dois l'avouer, le sort de ces pauvres évêques excite ma pitié encore plus que mon mépris. C'est facile à dire : "Faites observer la loi, punissez les délinquants, congédiez-les, mettez à la porte les ecclésiastiques récalcitrants". Les personnes qui parlent ainsi doivent ignorer deux choses que les évêques ne savent que trop bien : les complications de la jurisprudence ecclésiastique, et la puissance des ritualistes. Les évêques anglicans n'ont aucun pouvoir direct sur des bénéficiaires, c'est-à-dire sur des ministres qui jouissent d'un bénéfice : cure, doyenné ou canonicat. Quant aux vicaires,

qui e  
et co  
raiso  
Mais  
moy  
siast  
Cour  
juges  
repré  
que,  
conve  
le jug  
comm  
ques  
dence  
confu  
titud  
la to  
dans  
la do  
ses le  
établi  
terre.  
chaq  
possib  
privé  
sateu  
O  
s'élè  
sa cha  
par ex  
cès de  
M  
saven  
dont l  
sage d  
L  
pouva  
tualist  
bien p  
privile  
Il  
de gar  
rents p  
ration  
pousse  
Q  
financi  
leur po  
the Ho  
de mai  
viserai  
rents a



qui en Angleterre ne sont que les salariés du curé, payés par lui et congédiables à volonté, l'évêque peut, même sans donner des raisons, leur refuser la permission d'officier dans son diocèse. Mais s'il croit avoir à se plaindre d'un bénéficiaire, il n'a qu'un moyen d'agir : lui intenter un procès devant les tribunaux ecclésiastiques. Ces tribunaux n'ont d'ecclésiastique que le nom. La Cour de 1re instance, *the Court of Arches*, est présidée par des juges laïcs. Il y a appel en dernier ressort à la Reine, qui se fait représenter par son Conseil privé, *the Privy Council*. Il est vrai que, pour des causes ecclésiastiques, Sa Majesté a l'habitude d'y convoquer les archevêques de Canterbury et de York ; mais pour le jugement définitif ceux-ci n'ont que leurs votes à donner tout comme les autres juges, et leur influence est minime. Or, les évêques savent par une triste expérience combien cette jurisprudence est incertaine. Le droit ecclésiastique anglican est très confus, il est presque impossible d'y voir clair. Dans cette incertitude, la tendance de la Cour suprême est toujours en faveur de la tolérance, d'autant plus que l'Eglise établie a été fondée dans le but de renfermer dans une seule communion sous la domination du pouvoir civil, les personnes d'opinions religieuses les plus variées ; ce n'est qu'à cette condition qu'une église établie et privilégiée pourrait être tolérée aujourd'hui en Angleterre. Par conséquent, chaque fois que la chose est possible, chaque fois que par des chicanes, ou des arguties subtiles, il est possible de donner gain de cause aux accusés, les juges du Conseil privé donnent jugement pour les défendants, et contre leur accusateur.

Or, si c'est un évêque qui intente le procès, tous les frais qui s'élevaient ordinairement à des milliers de livres sterling sont à sa charge. Est-il étonnant que ces messieurs, qui ne pèchent pas par excès de zèle, se refusent à risquer leur argent dans des procès dont le résultat est aussi incertain ?

Mais, il y a plus : les évêques ont peur des ritualistes ; ils savent—ce que le public ignore—la puissance actuelle de ce parti, dont le caractère et le zèle sont parfaitement décrits par le passage du *Daily Chronicle* que j'ai cité au début de cet article.

Les évêques en général sont protestants d'opinion, et s'ils pouvaient sans trop de peine faire cesser les innovations des ritualistes, ils le feraient de bon cœur. Mais ce qui les intéresse bien plus que le protestantisme, c'est l'*Establishment*, la position privilégiée de leur Eglise.

Ils n'ont qu'un souci, qu'un désir : c'est d'assurer le *statu quo*, de garder la paix, du moins la paix extérieure, parmi les différents partis qui divisent leur secte. Le *Disestablishment*, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, voilà l'ennemi qu'ils doivent repousser de toutes leurs forces.

Quoi de plus naturel ? Le *Disestablishment* serait leur ruine financière et politique. Ils perdraient leurs énormes revenus, leur position de Pairs du royaume et leur siège dans le Sénat, *the House of Lords* ; et de plus ils prévoient que, l'Etat cessant de maintenir un semblant d'unité, l'Eglise anglicane se subdiviserait bien vite en autant de sectes qu'il y a de partis différents actuellement en lutte dans son sein. L'Eglise catholique,

les sectes dissidentes et le rationalisme gagneraient des adhérents, mais l'anglicanisme, tel qu'il existe aujourd'hui, aurait disparu.

Or, de tous les partis, ce sont les ritualistes qui craignent le moins le *Disestablishment*. Chez eux, en règle générale, les curés ne dépendent pas de leurs bénéfices, mais de la générosité des fidèles. Le parti *High Church* a eu la bonne idée de faire du devoir de l'aumône une de ses doctrines fondamentales. Un vrai ritualiste se croit obligé de donner une part notable de son revenu annuel à l'Eglise, et de n'assister à aucun office sans donner quelque chose à la collecte qui se fait invariablement à tous les offices. En cas de *Disestablishment* les ritualistes ne perdraient rien : ils y gagneraient peut-être un surcroît de zèle, excité par les besoins de la situation nouvelle créée par cette mesure. Ils gagneraient en tous cas l'affranchissement des entraves de l'Etat qui n'aurait alors aucune autorité sur eux.

Les évêques savent cet état des choses mieux que personne. Ils savent très bien que les ritualistes préféreraient mille fois le *Disestablishment* à l'abandon de leurs innovations, de leurs rites, et de leurs doctrines.

Dans une situation aussi critique, ils ont agi comme agissent toujours des hommes sans principes, des hommes craintifs, des hommes du monde, prudents à l'excès dans tout ce qui touche à leurs intérêts matériels ; ils ont choisi ce qui leur semblait le moindre mal. Ils ont tâché de ménager la chèvre et le chou. Aux cris et aux menaces des protestants en colère, ils ont répondu par l'assurance de leur fidélité au Protestantisme et aux principes de "notre glorieuse Réformation", de leur horreur pour toutes les erreurs de la Papauté, du Romanisme enfin ; ils ont parlé de "l'esprit de paix", de la "charité" mutuelle, etc. Tout en désapprouvant les excès des ritualistes, ils font leur possible pour convaincre le public qu'on a exagéré l'étendue du mal, qu'il y a bien peu d'églises où l'on se permet de copier toutes les cérémonies de l'Eglise romaine, et enfin, qu'ils sont en train, par des moyens de douceur, par leur influence paternelle, d'ouvrir les yeux à ces égarés et de les faire revenir à la simplicité de l'Evangile.

Des ritualistes, qu'ils craignent, les évêques tâchent d'obtenir l'abandon, sinon de toutes ces innovations, du moins de quelques-unes. Ainsi le pauvre évêque de Londres est tout fier d'avoir obtenu du curé de St Alban la promesse de cesser l'office d'*Asperges* avant la messe. Un autre évêque a fait cesser l'usage de l'encens dans plusieurs de ses églises ; un autre encore a supprimé la réservation du St Sacrement. A droite et à gauche, on cède quelque petit détail à la prière de l'évêque, "ici un confessionnal, là une statue de la Ste Vierge, ailleurs les statues du chemin de la croix improuvées par les évêques sous le prétexte que la légende de Ste Véronique ne se trouve pas dans la Bible !"

Enfin voilà les victoires, les seules victoires, que jusqu'ici les pauvres évêques, harcelés de toutes parts, ont pu offrir à la foule ameutée des protestants fanatiques.

Dois-je dire qu'ils ne contentent personne ? Mais ils gagnent du temps, et ils espèrent que tôt ou tard, cette opposition protestante va graduellement mourir et s'évanouir selon l'habitude

de ces mouvements en Angleterre, qui font beaucoup de bruit durant quelques mois, et qui ensuite disparaissent pour reparaître, quelques années plus tard, sous une autre forme.

## VI

La réaction protestante actuelle va-t-elle suivre la règle générale ? Est-ce un mouvement éphémère, tel que le *no-popery movement* contre les catholiques lors de la restauration de la hiérarchie en 1850 par Pie IX, ou n'est-ce pas plutôt l'expression d'un sentiment national et irrésistible, tel que les mouvements d'autrefois en faveur de l'émancipation, d'abord des esclaves, et ensuite des catholiques ; tel que le mouvement en faveur du libre échange, et contre la protection en matière commerciale ; tel que le mouvement en faveur du *Home Rule* pour l'Irlande qui doit, selon moi, triompher tôt ou tard ? Il est difficile, sinon impossible, pour le moment de répondre à cette question.

Il y a quelques mois, il me semblait que l'opinion publique était plutôt favorable aux ritualistes. La violence et la grossièreté de M. Kensit et de ses partisans révoltaient la conscience de tous les hommes modérés. Dans un pays aussi libre que l'Angleterre, où toutes les opinions peuvent se montrer avec une égale liberté, on est indigné de voir un parti quelconque recourir à la violence ou à l'illégalité pour avoir raison de ses adversaires. On est habitué à voir la lutte des opinions, une lutte opiniâtre, soutenue et zélée pour et contre les innombrables opinions religieuses ou philosophiques qui divisent les Anglais ; mais l'Anglais est avant tout amateur de la légalité ; il déteste les moyens révolutionnaires, du moins chez lui ; il est d'avis qu'en *Old England*, si une opinion ne peut pas se soutenir sans avoir recours à des moyens que la loi condamne, cette opinion se montre indigne de sa confiance.

C'est pourquoi, tout d'abord, la plupart des journaux indifférents et tolérants se contentaient de dire en d'autres mots : " Si les ritualistes agissent contrairement à la loi qui régit les ministres de l'Eglise établie, prouvez-le, faites-les poursuivre devant les tribunaux qui ont été érigés à cet effet, mais entretemps, dans l'intérêt de l'ordre, il faut réprimer avec énergie toute manifestation, d'ailleurs illégale, dans leurs églises, toute interruption bruyante de leurs offices, comme un outrage au culte, comme un attentat à la liberté de conscience". Mais depuis quelque temps l'opinion publique se montre plus défavorable aux ritualistes. C'est que leur intransigeance et leur mépris déclaré pour toute autorité, civile ou religieuse, dès que celle-ci se permet de condamner leurs innovations, effrayent cette grande majorité d'Anglais qui, malgré sa tolérance spéculative, reste toujours essentiellement anticléricale.

Non seulement les ritualistes refusent de cesser leurs imitations des rites catholiques, mais dans plusieurs meetings, tenus à Londres et ailleurs, ils ont déclaré, par la voix de leurs délégués les plus accrédités, qu'ils ne reconnaissent aucun des tribunaux actuellement existants pour juger les causes ecclésiastiques.

Ces tribunaux, disent-ils, sont en réalité civils, et dépourvus de toute juridiction pour des causes spirituelles, qui ne relèvent que de l'autorité ecclésiastique.

Quant aux ordres de leurs évêques, qui sont cependant des autorités spirituelles, ils prétendent que ceux-ci dépassent leurs droits.

L'Eglise anglicane n'étant selon eux, qu'une partie de l'Eglise universelle, elle n'a pas le droit de défendre des cérémonies qui ont en leur faveur un usage œcuménique. Une telle défense serait *extra vires*.

Inutile de remarquer qu'avec de pareils principes chacun est libre de faire ce qu'il veut. C'est le jugement privé poussé à ses extrêmes limites. Un ministre n'a qu'à soutenir que telle ou telle cérémonie, l'usage de l'encens par exemple, a une autorité œcuménique, et il est libre de se moquer des ordres, non seulement des tribunaux, mais aussi de tout le corps épiscopal. Pour le catholique, et pour tout homme de bon sens, les questions de discipline doivent dépendre d'une autorité vivante, et non pas de recherches archéologiques, qui, en fin de compte, resteront toujours problématiques.

Cette intransigeance des ritualistes a excité contre eux la majorité d'hommes modérés de tous les partis. Ceux-là mêmes qui sont les plus indifférents en matière religieuse, refusent d'accepter dans le sein même de l'Eglise établie, ce qu'ils considèrent à juste titre comme un *imperium in imperio*. c'est-à-dire un parti qui se déclare absolument indépendant de toute autorité. Ils veulent que la loi civile soit toujours l'autorité suprême et, de fait, l'essence même de la réforme est de soumettre en toute chose la puissance ecclésiastique au bras civil. Le roi—ou la reine—est déclaré *the supreme governor of the Church*. Ce principe fut énoncé nettement sous Heri VIII :

“ Quandoquidem omnis jurisdictionis et etiam jurisdictionis omnimoda, tam illa que dicitur ecclesiastica, quam secularis, a regia potestate velut a supremo capite magistratum infra regnum nostrum fonte et scaturigine primitus emanaverit.” (Wilkins Concilia, IV, 2).

C'est-à-dire que le Souverain est la source unique de toute juridiction, tant ecclésiastique que civile. Ce principe fondamental a toujours été maintenu depuis lors dans la jurisprudence anglaise, à l'exception les quelques années du règne de Marie Tudor qui reconnut parfaitement la distinction des deux pouvoirs, et l'indépendance du pouvoir spirituel, telle qu'elle fut acceptée en Angleterre avant Henri VIII.

Or, les ritualistes refusent de reconnaître ce principe. Ils font appel au principe catholique : la division des deux pouvoirs. Leurs raisonnements sont fort justes, mais hélas ! ne s'appliquent pas à leur secte. C'est le nain qui veut porter l'habit du géant. Jamais l'Eglise anglicane n'a prétendu jouir d'une pareille indépendance et jamais le pouvoir civil, qu'il soit représenté comme autrefois par le Roi, ou comme aujourd'hui par le Parlement, ne consentira à lui rendre une pareille liberté, aussi longtemps qu'elle reste Eglise établie. Elle doit choisir entre ses privilèges, et la liberté. Qu'advient-il ? Si les ritualistes restent rebelles, il

n'y  
tion  
non  
dan  
veu  
y a  
alon

sou  
Dis  
logi  
il va

men  
ni m  
mais

y a d  
sème  
catho  
ecclé  
en es  
sonn  
les b  
de si  
siècl

terre  
lège.  
laiqu  
désir

tions  
peuv  
trona  
terre  
sont  
nonc  
néfice  
la bes  
vres c  
actue  
autar

C  
ecclé  
la per  
de pa  
derni

M  
blie s  
Il n'y

n'y a qu'un moyen logique, savoir le *Disestablishment*, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Si les mécontents veulent bien renoncer à leur union avec l'Etat, ils seront parfaitement libres, dans la libre Angleterre, de prêcher toutes les doctrines qu'ils veulent, et de se servir de toutes les cérémonies qu'ils aiment. Il y a en Angleterre plus de 200 sectes dissidentes ; il y en aurait alors une de plus, voilà tout.

Mais dans la supposition que le parti ritualiste refuse de se soumettre, se décidera-t-on à employer ce seul moyen logique, le *Disestablishment* ? C'est encore douteux. L'Anglais n'est pas logique comme ses voisins d'Outre-Manche. Il juge que souvent il vaut mieux, comme dit Hamlet :

" to bear the ills we have  
" than fly to others that we know not of."

Se fait-on sur le continent une idée de ce que *Disestablishment* en Angleterre veut dire ? Ce serait une révolution, ni plus ni moins. Or, les Anglais aiment bien les réformes graduelles, mais ils détestent les révolutions.

Considérons les énormes difficultés d'une pareille mesure. Il y a d'abord la difficulté pécuniaire. L'Eglise établie est immensément riche. Elle jouit d'une grande partie des anciens biens catholiques, des terres, des propriétés, des maisons, tous biens ecclésiastiques. Elle jouit aussi des dîmes, qui ne se payent plus en espèces, mais, depuis le *Tithe Computation Act*, en argent sonnante. En cas de *Disestablishment* il faudrait indemniser tous les bénéficiaires, car la justice nationale serait révoltée d'un acte de simple spoliation comme celui qui fut commis en France au siècle passé. Mais il y a plus. Le droit de patronage en Angleterre est une véritable propriété. Ce n'est pas un simple privilège. La plupart des bénéfices sont sous le patronage de familles laïques. Ces patrons ont le droit de nommer tel clergyman qu'ils désirent ; et l'évêque n'a aucun pouvoir de refuser ces nominations, sauf au cas de délit scandaleux et grave. Mais, de plus, ils peuvent vendre ce droit au plus offrant, et de fait le droit de patronage est souvent vendu en public tout comme des maisons, des terres ou des chevaux. Les journaux, ecclésiastiques et autres, sont remplis d'offres pour cette espèce de marchandise. Ces annonces de la vente d'*Advowsons* (ou le droit de nommer à un bénéfice) décrivent avec détails l'avantage de la cure en question, la beauté du presbytère, la grandeur du jardin, l'absence de pauvres dans la paroisse, l'âge avancé et la faible santé du curé actuel, la vacance probable et à bref délai de la cure, comme autant de qualités propres à attirer l'attention des amateurs.

Or, si l'on supprime les bénéfices, si l'Etat s'empare des biens ecclésiastiques, il devrait certainement indemniser les patrons de la perte pécuniaire qu'ils subiraient par l'abolition de leur droit de patronage. Encore une somme immense qui tomberait, en dernière analyse, sur les contribuables.

Mais voici une autre difficulté. Les intérêts de l'Eglise établie sont les intérêts de toute la classe moyenne en Angleterre. Il n'y a presque aucune famille noble ou bourgeoise qui n'ait des

membres attachés à l'*Establishment*, les uns comme *clergymen*, les autres unis au clergé par les liens du mariage. L'Eglise établie a ses racines entrelacées dans toutes les classes de la société ; jugez donc de la difficulté de renverser une institution si solidement établie, et protégée par l'affection, les habitudes, les traditions et surtout l'intérêt de plusieurs millions d'électeurs.

Enfin les cathédrales et les superbes églises si nombreuses et si dignes d'intérêt archéologique et historique, qu'en ferait-on en cas de *disestablishment* ? En Irlande, lorsque la séparation de l'Eglise et de l'Etat fut décrétée en 1868, un comité fut élu par les protestants d'Irlande, et toutes les églises furent données à la nouvelle communion ainsi formée. Mais oserait-on agir ainsi en Angleterre ? Peut-on se figurer que la nation anglaise accorderait à une communion, en un mot à une secte, des trésors nationaux tels que les cathédrales de St Paul, de Canterbury, de York, l'Abbaye de Westminster et tant d'autres monuments d'une beauté et d'une richesse incalculables ? Pareille insouciance pour les souvenirs historiques me semble impossible. Tout dernièrement, lorsque le chapitre de St Paul entreprit certaines restaurations dans cette cathédrale—le chef-d'œuvre du grand architecte Sir Christopher Wren—certains archéologues les jugèrent contraires au style du bâtiment, et il y eut des réclamations très vives au Parlement. Or, dans le cas supposé, la nouvelle secte aurait toute licence de commettre des vandalismes quelconques, et même de détruire ou de vendre ces monuments.

Je ne fais qu'indiquer quelques-unes des difficultés, mais il y en a bien d'autres encore. Sans doute, ces difficultés ne sont pas insolubles. Les partisans du *Disestablishment* les ont prévues. Il existe déjà plusieurs projets, entre autres celui de la *Liberation Society*, fondée précisément dans le but de séparer l'Eglise de l'Etat. Or, chacun de ces projets offre des solutions plus ou moins acceptables de ces problèmes.

## V

Il ne me reste qu'une dernière question à considérer : le *Disestablishment* serait-il à désirer au point de vue catholique, qui est le bien des âmes ? Ici, parmi les catholiques les opinions sont partagées. Le vénérable et regretté Cardinal Newman, d'accord avec plusieurs catholiques pieux et zélés, était d'avis que cette séparation serait un malheur. Ce serait, selon lui, un triomphe rationaliste. Il considérait, comme il disait, l'Eglise établie comme "a serviceable breakwater against errors worse than its own", une digue qui sert à nous protéger contre des erreurs plus funestes encore que celles du protestantisme. Il ajoutait que nous autres, catholiques, nous sommes trop peu nombreux et trop faibles pour pouvoir, tout de suite, prendre la place de cette institution puissante, et qu'en bien des endroits où nos pauvres chapelles même n'existent pas, le peuple serait privé de cette instruction religieuse qui est réelle quoique incomplète. Devant ce danger, il conseillait aux catholiques de ne rien faire pour détruire cette barrière

contre l'irréligion, de travailler même à garder provisoirement le *statu quo*.

Devant des opinions aussi respectables, je ne puis qu'exposer bien humblement la mienne ; je le fais pourtant avec franchise, puisque je la crois, somme toute, partagée par la majorité de mes coreligionnaires.

Je suis loin de nier le bien relatif fait par l'Eglise établie. Je reconnais avec plaisir la piété, le zèle et la générosité d'un grand nombre de *clergymen* anglicans ; j'aime à le reconnaître, dans la plupart des villages, le presbytère avec le ministre, sa femme et ses enfants, est un centre d'édification et de bonnes œuvres. Il y a des exceptions sans doute, comme partout, mais le niveau moral dans le clergé anglican est très élevé et les scandales sont relativement rares.

Cependant je suis loin de croire que le *Disestablishment* mettrait obstacle au bien relatif fait par les Anglicans. Il ne s'agit pas de les persécuter, de les proscrire ; il s'agit plutôt de les libérer du bras séculier. Je crois que, laissés libre de suivre l'impulsion de leurs convictions et de leurs goûts, ils deviendraient plus zélés. La concurrence qu'ils seraient forcés de soutenir contre les autres sectes à armes égales, et sans la protection de l'Etat, aurait sur eux le même effet qu'elle a sur les catholiques et sur les sectes dissidentes. L'enthousiasme prendrait la place du laisser-aller et de la routine.

Où est donc, me dira-t-on, l'intérêt pour la cause catholique à voir opérer ce changement radical ? C'est que la position actuelle de l'Eglise officielle, son prestige comme partie intégrante de la Constitution anglaise—étant donné le caractère patriotique et national des Anglais—est un grand obstacle aux conversions. L'expérience de douze années passées dans les Missions en Angleterre m'en a donné la certitude. L'Eglise établie, avec son semblant d'unité sous la main de l'Etat, sa position exceptionnelle et ses souvenirs qui rappellent les relations les plus sacrées et les plus touchantes de la vie de tout homme élevé dans l'anglicanisme, tout cela fait appel au sentiment qui, chez beaucoup de personnes, est bien plus développé que la raison. Une fausse conscience est formée, et l'on rejette comme des tentations les doutes qui sont fruits de la grâce divine.

Avec le "Disestablishment" tout serait changé. La contrainte du bras séculier qui oblige tous ces partis hétérogènes de garder un semblant d'unité, cesserait ; chacun serait libre de suivre ses convictions intimes. Il deviendrait impossible aux partis *High, Low et Broad Church*, de rester unis en une seule communion. Ce sont, en réalité, trois religions distinctes et opposées l'une à l'autre. Comment veut-on que des hommes, dont les uns croient à tous les dogmes catholiques, hormis la suprématie du Pape ; dont les autres nient absolument la présence réelle, rejettent cinq des sept sacrements, et l'existence même du sacerdoce ; dont d'autres enfin rejettent la divinité de Jésus-Christ et l'inspiration de l'Ecriture, comment veut-on que tous consentent à rester unis en une seule communion librement et sans y être contraints ?

Du "Disestablishment" résulterait donc une division, réclamée par la bonne foi et par la moralité, blessées toutes deux par l'union actuelle, union artificielle et même scandaleuse, puisqu'elle force les uns et les autres à transiger avec des principes et des convictions qui devraient leur être sacrés. Un catholique convenait-il préférerait mille fois la mort que de rester en communion avec des hérétiques et des infidèles.

Le parti *Low Church* s'unirait sans peine avec les différentes sectes évangéliques, avec lesquelles il ne diffère sur aucun point essentiel. La place du parti *Broad Church* est déjà marquée dans les rangs du Néo-Christianisme qui ne considère la doctrine du Christ que comme une étape dans le développement progressif de la moralité humanitaire. Quant au parti *High Church*, il est probable qu'il tâcherait de se tenir à part et de garder le semblant d'une Eglise épiscopale, nationale et libre. Ce serait une Eglise riche et assez puissante, et qui, je n'en doute pas, montrerait pendant quelque temps beaucoup de zèle et un esprit de propagande remarquable. Je crois même que cette nouvelle secte réussirait à attirer vers elle les meilleurs éléments de l'ancienne Eglise établie. Mais il est évident que l'anglicanisme, comme théorie, comme système opposé au catholicisme romain, aurait reçu une blessure mortelle. Tous les arguments en faveur de l'Eglise unique du Christ qui ont déjà tant de puissance, qui opèrent déjà tant de conversions dans les rangs de l'élite de l'anglicanisme, deviendraient, je ne dirai pas plus vrais, mais plus clairs, plus évidents. Après cela, j'en suis convaincu, suivrait une époque de conversions en masse qui réjouiraient et étonneraient la chrétienté tout entière. Ce ne serait plus par dizaines de mille, mais par centaines de mille et bientôt par millions que l'on verrait des âmes sincèrement chrétiennes et pieuses, fatiguées des luttes et des équivoques d'une religion d'origine purement humaine, se jeter avec amour et bonheur entre les bras de leur vraie Mère, l'Eglise de leur baptême, la seule Eglise sainte, catholique et romaine.

Le "Disestablishment" n'entraînerait pas à courte échéance la conversion de l'Angleterre, l'idéal de tous nos désirs; le croire, serait se faire illusion et méconnaître l'état de notre pauvre patrie si profondément blessée par plus de trois siècles de protestantisme; mais ce serait le commencement d'une ère nouvelle pour la cause catholique en Angleterre. J'aime à croire que nos coreligionnaires sauraient s'élever à la hauteur de cette nouvelle situation, devenir plus fervents missionnaires qu'ils ne sont à présent.

Oui, il faut bien le dire, le cardinal Wiseman, le cardinal Manning et bien d'autres qui se sont occupés de la conversion de l'Angleterre, ont dû avouer que le protestantisme et l'indifférence en matière religieuse ne sont pas les seuls obstacles aux desseins de la Providence.

Il n'est pas nécessaire dans cet article de toucher à la question, toujours pénible et ingrate pour un prêtre, des torts et des défauts des catholiques de sa nation; mais il suffit de dire qu'en



Angleterre, comme en France, les catholiques ont bien des choses à apprendre. Il nous faut plus de charité, plus de zèle, surtout plus de cette qualité que les Anglais appellent "sweet reasonableness", avant que l'on puisse espérer de voir l'aurore de ce beau jour où l'Angleterre, jadis l'île des saints, accomplira sa destinée et deviendra le bras droit de l'Eglise.

AUSTIN RICHARDSON.

---

---

## Le mouvement catholique

---

### AU CANADA

---

Le sacre de Mgr. McEvay, évêque élu de London, Ont., est fixé au dimanche 6 août, fête de la Transfiguration de N. S. La cérémonie aura lieu dans la cathédrale de London. L'archevêque de Toronto sera le prélat consécrateur.

Il y a beaucoup de mécontentement parmi les Irlandais catholiques d'Ontario, et on peut dire que le même état d'esprit est le partage commun de cette classe de citoyens dans toute la confédération canadienne. Ils se plaignent d'être outrageusement négligés par les pouvoirs publics dans les nominations aux hauts emplois administratifs et aux grandes fonctions judiciaires. Et ils publient des tableaux qui démontrent avec la dernière évidence que ce grief est fondé.

Mais comment peuvent-ils espérer que le pouvoir du jour entendra leurs revendications sur ce point d'importance secondaire, quand il a fait la sourde oreille, plus que cela quand il a témoigné une hostilité trop réelle, bien que masquée, aux revendications de la minorité catholique du Manitoba qui, elles, se rattachaient à des intérêts religieux d'une importance capitale ? Et les Irlandais catholiques eux-mêmes peuvent-ils, la main sur la conscience, se rendre le témoignage qu'ils ont fait tout, absolument tout ce qu'ils ont pu pour le succès de ces revendications de leurs coreligionnaires de l'Ouest ? Ne recueillent-ils pas aujourd'hui, dans le dédain dont on les couvre, le résultat de l'apathique indifférence d'un certain nombre d'entre eux, dans des circonstances qui demandaient la mise en œuvre de toutes les énergies ?

On a laissé triompher la persécution, violer impunément la constitution, le désordre remplacer l'ordre. Faut-il s'étonner après cela que les persécuteurs, voyant avec quelle facilité relative ils ont emporté d'assaut les positions les plus difficiles et les mieux défendues, ne se gênent aucunement de mettre leur talon brutal sur des possessions moins bien protégées et, s'autorisant de leur droit de conquête, empêchent de toute façon les catholiques de jouir de la part légitime d'influence qu'ils devraient exercer dans l'administration de la chose publique ?

Que les Irlandais catholiques méditent un peu ces choses, et en voyant par où ils ont pu pécher, ils reconnaîtront où la réparation doit commencer, et ils s'y emploieront peut-être de leur mieux, dans leur propre intérêt. Les intérêts catholiques sont solidaires. Les laisser léser sur un point, c'est inviter l'attaque sur un autre point. C'est la philosophie de l'histoire.

Tout paraît indiquer que nous aurons une délégation apostolique permanente établie très prochainement au Canada et que le premier titulaire en sera Mgr. Diomede Falconio, de l'ordre des Frères Mineurs, archevêque d'Acerenza et Matera. Faisons donc un peu connaître cette figure, appelée vraisemblablement à jouer un rôle actif dans les destinées religieuses de notre pays.

Mgr. Falconio a été sacré évêque il y a sept ans. En 1892, le Souverain Pontife le désignait pour occuper le siège, alors vacant, de Lacédonia, non loin de Naples.

Il était alors procureur-général des Frères Mineurs Réformés. Il fut préconisé le 11 juillet 1892 et il a reçu la consécration épiscopale dans l'église du collège St-Antoine, à Rome, le dimanche suivant, 17 juillet. Le prélat consécrateur fut Son Eminence le cardinal Monaco La Valetta ; les deux évêques assistants furent NN. SS. Graselli et Fausti. Mgr. Falconio appartenait à la province franciscaine St. Bernardin. Mgr. François Imperati, archevêque d'Acerenza et de Matera étant mort presque subitement, peu de temps après, Mgr. Falconio fut appelé à lui succéder.

Le délégué apostolique est âgé de 57 ans, mais il est resté jeune, et on lui donnerait à peine trente ou trente-cinq ans.

Dans son palais épiscopal Mgr. Falconio porte le costume de son ordre ; lorsque ses devoirs l'appellent au dehors, il porte l'habit romain gris cendré.

On dit que le nouveau délégué demeurera à Ottawa, capitale de la confédération, et qu'il restera au Canada tant qu'un autre délégué ne viendra pas le remplacer. Le délégué canadien aurait des pouvoirs semblables à ceux de Mgr. Martinelli. Il partirait de Rome fin juillet ou commencement août.

## AUX ETATS-UNIS

---

Donnons ici tout simplement le texte d'une lettre reçue d'un volontaire actuellement en service aux Philippines. Les faits qui y sont exposés se passent de commentaires.

“ Villages et églises ont été mis en ruines par nos canons. Il y a eu dans une église une scène telle que je n'en avais jamais vue. Les volontaires sont entrés dans cette église juste comme le prêtre en sortait, et ces démons ont tout brisé. Ils ont réduit en morceaux les statues de la Sainte Vierge et des saints : puis brisé le tabernacle, dans lequel ils ont pris le calice et le Saint Sacrement, qu'ils ont jeté sur le plancher. Non satisfaits de cela, ils les ont foulés aux pieds. Ils ont mis les ornements du prêtre et se sont ainsi rendus au camp.

“ Les larmes sont venues aux yeux d'un grand nombre de soldats catholiques à la vue d'un tel outrage à l'Eglise catholique. Mais les volontaires ne se sont pas arrêtés là. Ils ont ouvert les voûtes de l'église et ont jeté les cadavres dans toutes les directions en cherchant les bijoux et les autres objets précieux. Cela seul devrait suffire à faire monter le rouge de la honte au front de l'Oncle Sam, et la potence ne serait pas suffisante pour punir certains de ses soldats.

Nous espérons que ces faits seront portés à la connaissance de qui de droit et les mesures disciplinaires nécessaires prises par les autorités. Autrement, nous ne voyons pas d'abord à quel titre une armée composée de soldats de cette trempe ferait la guerre aux indigènes, et nous voyons encore moins à quel titre on y appellerait des volontaires catholiques. De pareils excès attirent la malédiction de Dieu sur toute une armée, et nous ne sommes pas surpris, après avoir lu le récit de ces outrages, du peu de succès des opérations de l'armée américaine aux Philippines. En outre, que faut-il penser du système d'éducation qui a formé pareilles brutes ?

---

On annonce de Chicago que le R. P. George D. Heldmann, curé de l'église St. Paul, est d'ores et déjà sur la liste des candidats démocrates aux prochaines élections au congrès. Il aurait l'approbation de son Ordinaire, Mgr. Feehan, archevêque de Chicago. Nous ne voyons pas bien le rôle utile que peut jouer un prêtre catholique au Congrès de Washington, à moins que ce ne soit de servir de voix autorisée pour énumérer tous les griefs dont les catholiques ont à se plaindre aux Etats-Unis. Mais nous croyons fort que l'habit qu'il porte ne fasse tort aux causes qu'il défendra.

C'est une question au sujet de laquelle il y a du pour et du contre, que celle d'une participation aussi active du prêtre aux choses purement politiques. Elle doit évidemment être laissée au jugement et à la discrétion des supérieurs ecclésiastiques. Dans le cas actuel, le P. Heldmann est en règle, puisqu'il a l'approbation de son Ordinaire. Souhaitons qu'il soit élu et qu'il réussisse à éclairer l'esprit de ses co-législateurs. Ils en ont tant besoin !

---

Voici le bon témoignage qu'un protestant, M. Wm. E. Curtis, rend au zèle des membres des congrégations enseignantes en ce qui concerne les écoles des Sauvages :

Les écoles catholiques ont toujours donné satisfaction au Bureau des Affaires des Sauvages, tant au point de vue de leur administration qu'à celui de leurs résultats. La plupart sont sous la conduite des divers ordres de Sœurs de Charité qui consacrent leur vie entière à cette œuvre et n'ont d'autre ambition que de réussir, tandis que, dans les écoles ordinaires, l'enseignement est donné par des instituteurs qui, règle générale, n'ont qu'un désir, celui de gagner leur vie le plus facilement possible, et cessent d'enseigner dès qu'ils trouvent à se marier ou qu'ils tombent sur un emploi plus agréable ou plus rémunérateur. Les instituteurs catholiques sont permanents. La durée moyenne des fonctions des autres instituteurs ne dépasse pas deux ans.

Pour ces motifs, le gouvernement a favorisé les écoles catholiques, mais c'est de leur plein gré que les sectes protestantes se sont retirées de ce champ de labeur. A venir jusqu'en 1894, ils recevaient une proportion aussi considérable des crédits afférents aux écoles des Sauvages que celle des catholiques, mais peu à peu, ils se retirèrent, alléguant qu'il était de mauvaise politique de la part du gouvernement d'affecter des crédits à des écoles à caractère religieux distinct, et que chaque confession religieuse devait prendre soin de ses écoles.

Le prétexte est percé à jour depuis longtemps. Les instituteurs protestants durent laisser la place libre aux bonnes religieuses parce qu'ils n'avaient ni assez d'esprit de désintéressement et de sacrifice, ni assez de compétence pour leur faire avantageusement concurrence. Seul l'aveu humiliant qu'il serait forcé de faire de l'infériorité de ses méthodes et de ses moyens d'action peut forcer un pasteur protestant à se priver volontairement d'une source de revenu quelconque.

---

Pour se conformer au désir du St Siège, le Dr Zahm, l'auteur de "Evolution and Dogma," a retiré son livre de la circulation, et demandé à ses amis de ne pas l'acheter. Le traducteur italien de

P  
a  
vo  
l'i  
dé  
pl  
du  
tri  
au  
don  
a l'  
et l  
nier  
à ell  
pare  
Buff  
l'ann  
les r  
écoles  
ment  
catho  
denie  
l'Etat  
public  
instru  
raison  
014 en  
N  
de ces  
Le  
rivière

L'ouvrage en a fait autant auprès de ses propres amis. C'est un acte d'obéissance et de soumission qui les honore tous deux.

---

Le révérend Hamilton, ministre épiscopalien, de Newport, ne voit d'autre moyen d'enrayer les progrès du divorce que dans l'influence des hautes classes sociales, auxquelles il fait appel pour décourager ce terrible abus, avouant que "Newport peut faire plus pour l'enrayer que les efforts coalisés des églises chrétiennes, du Maine à la côte du Pacifique."

Quel aveu d'impuissance de la part du protestantisme ! Ce triste héritage qu'il tient des initiateurs de la Réforme lui pèse aujourd'hui comme une malédiction. C'est une robe de Nessus dont il est incapable de se débarrasser. Seule l'Eglise catholique a l'autorité voulue pour proclamer et faire respecter la sainteté et l'indissolubilité du lien conjugal.

---

L'Université catholique de Washington a reçu, l'année dernière, des dotations au chiffre de \$150,000, mais elle n'a pu attirer à elle que 130 étudiants, ce qui est un pauvre résultat pour une pareille institution.

---

Du *Freeman's Journal*, de New-York :

Le rapport annuel des opérations scolaires dans le diocèse de Buffalo établit que l'assistance aux écoles paroissiales, durant l'année 1898, a été de 17,014 élèves. On a inculqué à ces élèves les mêmes connaissances profanes qu'on enseigne dans les écoles publiques. En fixant à \$20 par tête le coût de l'enseignement, durant un an, dans les écoles publiques, on constate que les catholiques du diocèse de Buffalo ont, en payant de leurs propres deniers, épargné à l'Etat une dépense de \$340,280, dépense que l'Etat aurait du faire si ces enfants avaient fréquenté les écoles publiques. Comme le but de l'Etat est de donner aux enfants une instruction profane, ne serait-il pas juste qu'il payât une somme raisonnable par tête pour l'instruction profane donnée à ces 17,014 enfants ?

Nous ne voyons pas ce qu'on pourrait opposer à la justesse de ces observations comme à la justice de cette demande.

---

Les Jésuites ont acheté 100 acres de terre du côté est de la rivière Hudson, en amont de Poughkeepsie, avec le dessein d'y

ériger les constructions nécessaires pour y transférer leur noviciat pour leurs provinces du Maryland et de New-York, localisé jusqu'ici à Frederick, Md., mais devenu insuffisant.

---

Le R. P. Price écrit au *Missionary* qu'après des années d'efforts persévérants, il a réussi à établir à demeure l'œuvre des missions parmi les non-catholiques de la Caroline du Nord, l'Etat le plus protestant de l'Union. Il raconte la conversion étonnante d'un haut personnage que la franc-maçonnerie a tenu dans ses serres durant 30 ans et qui avait résisté jusque là à tous les efforts des missionnaires. Subitement frappé par la grâce au cours d'une mission, il demanda à se réconcilier avec Dieu. Comme on manifestait de la surprise de la soudaineté d'une pareille inspiration, il avoua que, depuis deux ans, il récitait régulièrement son rosaire.

D'autres missionnaires du Texas et de Salt Lake City y racontent aussi les résultats très appréciables de leurs travaux apostoliques. On dirait qu'il y a comme un réveil religieux et un besoin de croire dans ces régions où règnent l'incrédulité et l'indifférentisme.

---

## AUTRES PAYS

ITALIE.—Nous publions ailleurs la traduction, faite sur le texte latin officiel, de l'allocution prononcée par Léon XIII au consistoire secret du 19 juin.

Un extrait de lettre particulière publiée par la *Croix* donne au sujet de ce consistoire un détail qui intéressera nos lecteurs :

Dans les intervalles de la cérémonie, les avocats consistoriaux ont lu la demande concernant la béatification du Vénérable Gabriel de l'Addolorata, jeune saint Passionniste, mort étudiant à 23 ou 24 ans.

Il fut jeune homme léger et mondain, se convertit, devint un novice fervent, étudia deux ou trois ans, et en ces trois ou quatre ans devint un saint au tombeau duquel les miracles pullulent depuis vingt ans environ qu'il est mort. Ce profès si jeune et si charmant, devenu grand saint en si peu de temps, oblige les Passionnistes à négliger les causes de leurs anciens Vénérables pour s'occuper de lui, tant sa tombe est féconde en miracles !

---

FRANCE.—Ainsi que nos lecteurs le savent, il y a eu à Paris deux grandes cérémonies de consécration au Sacré-Cœur de Jésus : l'une dans l'historique sanctuaire de Notre Dame, l'autre dans la basilique du Vœu National.

A Montmartre, c'est le P. Coubé, S. J., dont l'émouvant panegyrique de Jeanne d'Arc souleva au mois de mai l'admiration générale, qui prononça le discours de circonstance. Ce fut une pièce de grande valeur qui a déjà été mise sous les yeux d'une partie de notre public, mais dont nous devons redonner ici quelques passages.

Les agents et les dupes du syndicat Dreyfus sont en frais de mêler complètement toutes les cartes et de faire croire à une bonne partie du public que le bon droit et la justice sont de leur côté. On oublie trop en certains quartiers qu'il y a deux affaires Dreyfus : l'une d'ordre purement judiciaire—et dont nous n'avons rien à dire—l'autre d'intérêt universel, parce qu'elle est une campagne contre l'existence même de la France. Quelle que soit l'issue de la première, elle ne justifiera jamais l'attitude prise par les véritables meneurs de l'agitation dreyfusiste.

Le P. Coubé n'est certes pas un fanatisé ; il n'est pas dans la mêlée des partis et c'est dans l'une des plus illustres chaires de France et non sur l'estrade d'une réunion publique qu'il parle. Or, le P. Coubé dit absolument ce que sentent d'instinct tous ceux qui ont le cœur français, tous ceux qui communient avec l'âme de la France ; il répète ce que crient avec une éloquence vengeresse les hommes politiques clairvoyants, les grands écrivains et les grands artistes que la funeste affaire a lancés dans la bataille patriotique, ce que François Coppée disait l'autre jour dans un article ému : " On bat maman . . . Au secours ! "

C'est à l'existence même de la France que s'attaquent les sans-patrie et les sans-Dieu, proclame l'éminent orateur et, avec une clairvoyance suprême, il montre la cause de ces attaques. Nous recommandons à nos lecteurs la lecture de la page suivante qui leur en apprendra plus sur le fond de la véritable affaire Dreyfus que toutes les dépêches des journalistes judéophiles :

Ainsi, messieurs, la première raison que nous avons de recourir au Sacré-Cœur c'est son amour ; il en est une autre, c'est l'extrême nécessité où nous sommes.

Nous avons, nous la nation chérie, gravement offensé le Céleste Ami qui nous avait distingués entre tous les peuples et, par là mérité des châtiments exceptionnels. La nation qui était la perle et le joyau du monde en est devenue la risée, et elle a entendu des étrangers passer devant ses ruines branlant la tête et disant : La voilà donc la nation jadis si parfaite et si belle " *Haecine ubi perfecti decoris ?* " Elle a subi toutes les humiliations qui

peuvent courber un front, toutes les angoisses qui peuvent faire saigner un cœur. Elle a vu ses fils les plus vaillants égorgés par l'ennemi, ses fils les plus purs fusillés par leurs frères. Et l'avenir lui apparaît encore plus sombre et plus désolé ! Attila n'est plus à nos portes, mais il est dans nos murs. Il s'appelle l'anarchie, et ses hordes, plus sauvages que les Huns, méditent d'arroser avec le sang des prêtres les ruines fumantes de la société. Attila est au milieu de nous, brandissant le fer et la torche ; mais où est Geneviève pour le mettre en fuite ? L'étranger ne foule plus quelques-unes de nos provinces comme au XVe siècle, mais il pénètre partout par la presse cosmopolite et mille influences occultes. L'étranger nous insulte jusque chez nous ; mais où est Jeanne d'Arc pour le bouter dehors ? Une coalition de forces sataniques s'est formée contre notre pays, et son but, je ne crains pas de le dire tout haut, c'est de tuer notre pays. L'heure est grave, décisive. Jamais la France depuis son origine, n'a traversé une crise aussi redoutable, couru un tel danger. On veut la tuer par tous les moyens, la noyer dans la boue et le sang, la déshonorer aux yeux de l'Europe et la démembrer, en finir, en un mot, avec elle comme jadis avec l'Irlande et la Pologne. C'est le mot d'ordre sorti de l'enfer, adopté par les officines ténébreuses où l'on conspire avec l'enfer, approuvé par l'étranger qui convoite notre héritage. Et le mot d'ordre s'exécute lentement, habilement et nous assistons à l'œuvre impie, effroyable, la mort dans l'âme, les mains liées par une secte impie, impuissants ! Ah ! un sauveur ! car nous périssions : " Domine, salva nos, perimus ! "

Ce Sauveur, messieurs, ne peut-être que le Dieu offensé par nos fautes. Lui seul peut nous relever, puisque seul il peut nous pardonner. Mais pour cela il faut que la France coupable lui crie son repentir, que cette consécration jaillisse bien du cœur de la France pénitente et désormais vouée au Sacré-Cœur : " Gallia pœnitens et devota. "

.....  
 Savez-vous, messieurs, une autre raison qui doit nous donner l'espoir d'être entendus par Dieu et d'échapper à la rage des ennemis de notre pays ? C'est le motif même de cette rage. Ce que les forces conjurées de l'enfer et des loges, de l'anarchie et du cosmopolitisme veulent tuer en tuant la France, c'est la nation catholique, la nation capable encore, malgré ses propres défaillances, de relever le catholicisme dans le monde. Si la France meurt, le soldat de Dieu meurt, l'épée de l'Eglise est brisée, la source des missions est tarie. Adieu les vaillants missionnaires qui portaient si loin le nom de Jésus ! Adieu les beaux zouaves qui auraient pu délivrer la Papauté ! Oh ! que de belles choses mourraient sur la terre, si la France venait à mourir ! Mais tant que la France vit, elle a beau s'endormir dans l'oubli de sa vocation, elle reste capable d'un superbe et soudain réveil ; elle a au cœur un ressort immortel, qui peut tout à coup se détendre et la faire bondir ; elle peut reprendre sa grande épée chevaleresque, abattre l'anarchie, le cosmopolitisme et la franc-maçonnerie qui l'outragent ; oui, elle le peut, la France ! Elle peut dominer de nouveau le monde, et, avec son prestige retrouvé, avec les ressources que la civilisation met aujourd'hui au service de l'idée, en-



traîner des peuples entiers à sa suite aux pieds de Jésus-Christ, son Roi bien-aimé.

Voilà ce que sait l'enfer. Voilà ce qu'il redoute. Il ne veut plus d'une France catholique, cette belle création surnaturelle du Cœur de Jésus. Il ne veut même pas d'une France impie, car une France impie ne resterait pas telle pendant longtemps. Le bon sens et le cœur reprendraient bientôt le dessus : jamais en effet, comme l'a dit Léon XIII, elle ne s'est égarée toute entière ni pour longtemps : "nec tota nec diu desipuit." La crainte d'une résurrection catholique de la France, voilà, messieurs, la clef de la plupart des événements contemporains. Et c'est parce que les sectes prévoient cette résurrection qu'elles redoublent de rage pour l'empêcher. J'en conclus que nous devons espérer. Il est dit dans l'Apocalypse que le démon ayant reçu le pouvoir de persécuter l'Eglise s'agita avec fureur parce qu'il savait que son temps serait court. "Descendit diabolus habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet." Il en est de même aujourd'hui. Si Satan, incarné dans la franc-maçonnerie, s'agit avec tant de rage contre tout ce qui est saint, c'est parce qu'il sent que l'empire lui échappe et que son temps va finir.

—L'Union fraternelle du Commerce et de l'Industrie a tenu les 25 et 26 juin dernier à Paris, sa dixième assemblée annuelle qui a obtenu un très grand succès et qui a été ouverte comme chaque année, par une messe solennelle à Montmartre et la consécration au Sacré-Cœur.

—Les Francs-Maçons ayant donné une conférence maçonnique à Mende dans les premiers jours de juin, Mgr l'évêque du diocèse a tout de suite adressé à ses prêtres une lettre spéciale dénonçant la maçonnerie et accompagnée d'une brochure antimaçonnique.

---

IRLANDE.—Les archevêques et évêques d'Irlande ont profité de leur réunion annuelle à Maynooth le 21 juin dernier pour protester contre l'injustice dont sont victimes les catholiques en matière d'éducation universitaire. Ils ont adopté la résolution suivante :

Résolu—Que nous croyons qu'il est de notre devoir de protester une fois de plus, en notre nom et au nom de nos ouailles, contre le refus persistant du gouvernement de rendre justice aux catholiques d'Irlande en matière d'éducation universitaire. L'équité et la modération de nos revendications ont été reconnues, tant à la Chambre des Communes que dans le pays, par les hommes politiques les plus éminents de tous les partis et il est de notre devoir de proclamer avec reconnaissance que nous devons à des membres distingués du gouvernement de Sa Majesté et en particulier à celui d'entre eux qui occupe actuellement le poste de

premier lord de la Trésorerie, une démonstration extrêmement habile et appuyée sur des arguments irréfutables, de la justice des revendications catholiques.

Il semble cependant que les clameurs du fanatisme ont une fois de plus couvert la voix de la justice et que le parti unioniste soit empêché par le fanatisme d'un certain nombre de ses membres de corriger l'abus dont souffrent depuis si longtemps les catholiques d'Irlande. C'est en réalité l'aveu que, les préjugés religieux intervenant, les Unionistes n'ont pu rendre justice aux catholiques irlandais,— uniquement et simplement parce que ceux-ci sont catholiques.

Mais nous ne pouvons renoncer à la lutte. Dans le passé, nous avons été obligés de combattre pour la défense de tous nos droits, civils et religieux, et nous entendons continuer le combat sur le présent terrain. Nous adressant à nos concitoyens, nous demandons à tous les Irlandais à l'esprit droit, à quelque parti et à quelque croyance qu'ils appartiennent, de nous aider à forcer l'Angleterre à remédier à des griefs dont le bien-fondé est reconnu. Si les catholiques d'Irlande veulent surmonter les stupides préjugés du fanatisme religieux soit anglais, soit irlandais, qu'ils prouvent qu'ils sont décidés à aller jusqu'au bout et qu'ils ne permettent à aucun candidat refusant de mettre en tête de son programme les revendications catholiques (égalité de traitement en matière d'éducation) et de travailler pour leur défense, d'arriver à une position élective quelconque. S'ils font cela, personne n'osera répéter cette assertion calomnieuse qu'il s'agit plus d'une question ecclésiastique que de griefs nationaux. Leur attitude prouvera au parlement anglais que justice doit être rendue.

Il n'y a que deux moyens possibles de rétablir l'égalité :— construire ou détruire. Il ne doit pas subsister en Irlande un vestige d'inégalité. Il est grand temps que le pays entier demande d'une voix unanime en vertu de quel droit 100,000 acres du sol irlandais sont consacrés à subvenir aux frais de l'éducation, à Trinity College, d'une petite partie de la population. Quoi qu'on le prétende être en théorie, ce collège, en pratique, est aujourd'hui ce qu'il a toujours été : anti-irlandais et anti-catholique. Il est temps que, si justice ne peut être rendue autrement, les amples revenus qui font vivre cette maison, soient employés au bien général de la nation.

Ce document est signé par quatre archevêques, parmi lesquels S. E. le cardinal Logue, et plus de 20 évêques.

AUTRICHE.—Le correspondant autrichien de la *Croix* auquel nous avons déjà emprunté tant de renseignements intéressants, met au point dans l'une de ses dernières lettres les récits publiés par certains journaux au sujet des résultats de la campagne germano-protestante menée par Schœnerer, Wolf et leurs amis.

On verra par les quelques lignes suivantes que ces énergumènes se sont heurtés à un échec à peu près complet :

On considère la campagne protestante comme terminée, non pas que les pasteurs, les agents allemands et les irrédentistes prussophiles aient dit leur dernier mot, mais parce que le succès n'a pas répondu à leurs efforts. Sur 9 millions d'Autrichiens de langue allemands, 3000 au maximum ont apostasié. Sur ces 3000, 1200 au plus peuvent être considérés comme responsables de leur acte : les autres sont des femmes qui ont suivi leur mari, des enfants qui ne pouvaient que se laisser faire, des mendiants qu'on a alléchés ou menacés, et quelques individus prêts à tout faire pour 10 florins.

D'autre part, ces 1,200 responsables étaient des anticléricaux militants qui ont cru donner une forme plus agressive à leur anticléricalisme en se faisant protestants. On serait en peine de citer une seule apostasie inspirée par des motifs religieux. Des prussophiles n'ont nettement avoué qu'il ne s'agissait pour eux que d'entretenir l'agitation dans le peuple et qu'ils s'étaient figuré à tort avoir trouvé là un excellent terrain. Il paraît qu'à Prague, un abbé dévoté essaye la contre-partie et veut créer un catholicisme slave. L'insuccès des agents allemands avec leur protestantisme avertira peut-être à temps ce pauvre garçon de rentrer dans le devoir.

---

ILE MAURICE.—La *Croix* de l'Ile Maurice nous annonce dans son numéro du 14 mai le dépôt d'un projet de loi sur l'instruction publique. "C'est une loi complète, dit notre lointain confrère, qui codifie et revise, en ce qui concerne l'enseignement tant primaire que secondaire et supérieur, toute la législation existante."

Après avoir énoncé les grandes lignes du projet de loi, la *Croix*, sans en faire pour le moment un examen détaillé, déclare qu' "il enlève à l'enseignement libre bien des avantages obtenus après de persévérantes revendications."

On sera curieux de connaître les dispositions du nouveau projet qui régle l'enseignement primaire. En voici le résumé d'après la *Croix* :

Les Ecoles primaires seront divisées en deux classes : les Ecoles du Gouvernement et les Ecoles Subventionnées.

Les Magistrats de district, et d'autres personnes désignées par le Gouverneur, visiteront les écoles du Gouvernement.

L'enseignement religieux ne formera pas partie de l'instruction donnée dans ces écoles ; mais tout ministre d'un culte chrétien y aura accès, à des heures convenues, pour catéchiser les élèves de sa communion.

On pourra établir une école du Gouvernement dans une localité où il n'y a pas d'école subventionnée, ou bien, où les écoles subventionnées sont insuffisantes ; mais non là où, de l'avis de la majorité du comité, l'école subventionnée répond aux besoins.

Les Instituteurs des Ecoles officielles recevront : un salaire fixe basé sur le brevet, une prime d'examen, une allocation pour logement. Les autres dépenses devront être sanctionnées par le Conseil.

Dans les localités autres que les villes, où de l'avis du Comité et du Gouverneur, l'école officielle suffit aux besoins, aucune école ne recevra de subvention dans un rayon de 2 kilomètres.

Les écoles libres seront subventionnées aux conditions suivantes : Des dispositions seront prises pour le contrôle régulier à exercer par l'administrateur ; l'instituteur sera diplômé ; la moyenne des élèves pendant les 12 mois précédant la demande, n'aura pas été inférieure à 25 ; l'école sera ouverte à tous les enfants, sans distinction de religion ou de race ; aucun élève ne recevra un enseignement religieux auquel son père, sa mère ou son tuteur objecterait ; des facilités seront données aux ministres des cultes chrétiens pour instruire les élèves de leur communion ; l'école pourra être inspectée en tous temps ; l'écolage ne dépassera pas un taux fixé ; les règlements et les livres de classe seront conformes au Code.

Aucune subvention ne sera accordée jusqu'à ce que les fonds aient été votés par le Conseil.

La subvention consistera en un salaire fixe, une prime d'examen et une allocation pour l'entretien.

Le taux des salaires et des primes sera le même que pour les écoles du gouvernement, et sera soumis aux mêmes conditions.

10 juillet 1899.

DERNIÈRE HEURE.—Une dépêche de Rome datée du 11 juillet, annonce la mort de S. E. le cardinal Mertel.

Voici la note de l'*Annuaire pontifical catholique* de Mgr. Battandier sur le défunt :

Théodulfo Mertel. Né à Allumiere, diocèse de Civitavecchia, le 9 fév. 1806. Créé par Pie IX cardinal diacre de Sainte-Marie in Via lata le 15 mars 1856, opte, le 24 mars 1884, la diaconie de San Lorenzo in Damaso. Premier diacre, vice-chancelier de la Sainte Eglise et sommist des lettres apostoliques.

*Congrégations ecclésiastiques.*—Saint-Office, Visite apostolique, Evêques et Réguliers, Concile pour la revision des Conciles provinciaux, Propagande, Propagande pour les affaires du rite oriental, Discipline régulière, Cérémoniale, Fabrique de Saint-Pierre, Affaires ecclésiastiques extraordinaires, visiteur apostolique des Luoghi pii dei Catecumeni.

*Protectorats.*—Les moines Camaldules, l'Archiconfrérie du Saint-Sacrement et de S. Nicolas *in carcere Tulliano*, l'Institut et Congrégation de Saint-Yves, la ville de Cori.